L'un des principaux produits d'exportation de la Colombie-Britannique est l'énergie hydro-électrique qu'elle vend dans l'Ouest des États-Unis. L'Accord de libre-échange garantit pour l'avenir la mise en valeur du potentiel hydroélectrique de la province. La suppression des entraves à l'accès au marché américain sera très avantageuse pour les livraisons canadiennes d'électricité, de pétrole brut, de produits pétroliers raffinés et d'autres produits énergétiques. Cette sécurité d'accès a également été considérablement améliorée puisque la gamme des raisons que peuvent invoquer les États-Unis pour prendre des mesures de restriction des importations a été considérablement réduite, notamment les restrictions fondées sur des allégations de sécurité nationale dans le cas de l'électricité et d'autres produits. Plus précisément, d'importantes entraves actuelles des États-Unis au commerce des produits énergétiques seront éliminées, y compris les redevances pour opérations douanières et le droit à l'importation prélevé au titre du "super-fonds".

Les producteurs de gaz de la province peuvent s'attendre à bénéficier de l'accroissement de la sécurité du climat entourant le commerce du gaz naturel en vertu de l'ALE. Cela découle d'une disposition prévoyant la tenue de consultations visant à éviter que la Commission fédérale américaine de réglementation (FERC) et d'autres organismes ne prennent des mesures discriminatoires à l'encontre des produits du Canada.

L'Accord comprend un engagement d'un intérêt particulier pour la Colombie-Britannique, à savoir que les deux
parties continueront d'appuyer les négociations entre la
société Bonneville Power et British Columbia Hydro, les
encourageant à régler leurs différends dans le respect des
principes et des objectifs de l'Accord. L'accès de la
Colombie-Britannique au marché de l'électricité de la
Californie s'est vu entravé par la politique de la
Bonneville Power Administration en matière d'accès. En
effet, cette dernière ne laisse les compagnies de services
publics extérieures à la région utiliser les lignes de
transport d'énergie que quand ces lignes sont excédentaires.

Les Colombiens-Britanniques continuent d'attacher une grande importance à la mise en valeur et à la gestion des ressources énergétiques du Canada. C'est pourquoi, en vertu de l'ALE, toutes les politiques canadiennes régissant les investissements dans le secteur énergétique restent en vigueur. Toutefois, l'Accord donne aux investisseurs américains au Canada l'assurance que les règles du jeu ne seront pas modifiées de façon arbitraire à l'avenir. Un traitement juste et équitable leur sera garanti.